

Achats tests de Tabac

**Un manuel pratique pour les institutions, les
entreprises et les ONG**

ANNEXES

De

**Alessia Bernasconi, Yvonne Eichenberger, Léa Hartmann,
Noémie Pasquier, Lucien Rasmus Volkert
et Margret Rihs-Middel**

Comité de rédaction :

**Fabienne Hebeisen, René Henz, Sara Palazzo, Véronique Pittet,
Anja Ramp, Katrin Trüssel et Karin Zürcher**

Mandat de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP)

Contrat No. 14.002207

Villars-sur-Glâne, Novembre 2014

Table des matières

1	Introduction	3
2	Annexes	5
	Annexe 1 – Directives éthiques.....	5
	Annexe 2 – Contrat de mandat pour les achats tests de tabac	8
	Annexe 3 – Points importants à prendre en considération lors d'un mandat concernant les conditions contractuelles des achats tests.....	10
	Annexe 4 – Modèles de répartition des tâches entre les institutions participantes	12
	Annexe 5 – Lettre d'information pour les acheteurs tests (par exemple lettre de recrutement dans les écoles) et inscription	16
	Annexe 6 – Lettre aux parents ou représentants légaux et consentement écrit	18
	Annexe 7 – Accord de confidentialité.....	21
	Annexe 8 – Contrat cadre pour les accompagnants.....	22
	Annexe 9 – Communiqué de presse annonçant les achats tests de tabac.....	23
	Annexe 10 – Lettre d'annonce des achats tests de tabac.....	24
	Annexe 11 – Feuille de protocole pour les achats tests de tabac	26
	Annexe 12 – Checklist concernant la préparation des achats tests	29
	Annexe 13 – Tâches des acheteurs tests.....	30
	Annexe 14 – Tâches de l'accompagnant/accompagnante	32
	Annexe 15 – Lettre de félicitations « pas de vente de produits du tabac »	34
	Annexe 17 – Formulaire d'inscription pour la formation du personnel de vente.....	37
	Annexe 18 – Questionnaire pour les points de vente fautifs	39
	Annexe 19 – Formulaire de déposition d'une plainte.....	40
	Annexe 20 – Lettre de félicitations suite à un deuxième achat test de tabac.....	41
	Annexe 21 – Lettre d'avertissement suite à un deuxième achat test de tabac	42
	Annexe 22 – Communiqué de presse au sujet des résultats des achats tests de tabac	43
	Annexe 23 – Feedback de l'acheteur/acheteuse test.....	44
	Annexe 24 – Feedback du mandant	45
	Annexe 25 – Autre : Frais pour les accompagnants et les acheteurs tests.....	46
3	littérature	47

1 INTRODUCTION

Ce document contient toutes les checklists, les schémas et modèles pertinents pour le manuel « Achats tests de tabac : Un manuel pratique pour les institutions, les entreprises et les ONG » (2014). Le document est organisé selon le déroulement d'un achat test et l'ordre présenté dans le manuel.

Les achats tests ont déjà fait leurs preuves en tant que mesure efficace de prévention¹. Ils peuvent s'orienter vers différents objectifs et doivent toujours être préparés avec soin. Une attention particulière est requise pour satisfaire les exigences éthiques (Annexe 1). Ces dernières concernent les jeunes acheteurs tests, leurs parents, le personnel de vente ainsi que les mandants.

Un projet d'achat test de tabac prend la forme d'un contrat écrit entre un mandant et un mandataire (Annexe 2). Le contrat règle les conditions générales telles que les dates d'exécution ou les frais. L'annexe 3 indique quels détails doivent être couverts et éclaircis avant de conclure un contrat. Les tâches qui se présentent lors de l'exécution des achats tests de tabac peuvent être effectuées par une seule institution ou être confiées à plusieurs organisations (Annexe 4).

Les jeunes acheteurs tests sont informés lors du recrutement personnel et par le biais de lettres d'information sur les achats tests et peuvent s'inscrire auprès de l'institution responsable s'ils ou elles sont intéressé-e-s à participer (Annexe 5). Si certains jeunes décident de manière définitive à participer, leurs parents sont également informés en détails (Annexe 6). Afin de permettre à leurs enfants de participer, les parents doivent signer un consentement écrit (Annexe 6).

Aussi bien les jeunes acheteurs tests que les personnes accompagnantes adultes sont tenus de respecter la confidentialité – cela signifie qu'ils ou elles ne doivent divulguer aucune information concernant les points de vente ni les résultats. Pour ce faire, ils ou elles signent un accord de confidentialité (Annexe 7).

La personne accompagnante peut appartenir à l'institution chargée du mandat ou être recrutée en dehors de celle-ci. Dans ce cas un contrat de travail est indispensable (Annexe 8).

En règle générale, les points de vente qui vont être testés ont été informés préalablement. Les achats tests peuvent être annoncés en public, par exemple, à l'aide de communiqué de presse (Annexe 9). Il est également possible d'expédier des lettres d'informations individuelles aux lieux de vente (Annexe 10). La date exacte de l'achat test n'est pas annoncée.

Afin de reporter les résultats des achats tests, une feuille de protocole standardisée est utilisée (Annexe 11). Celle-ci contient des informations sur le lieu de vente testé, les résultats au test (Vente ou non-vente, contrôle de l'âge), des indications anonymisées sur les acheteurs tests ainsi que des informations sur les mesures suite aux achats tests. Cette feuille de protocole peut être remplie en partie avant l'exécution de l'achat test afin de se faciliter le travail. Les autres matériels – tels qu'un plan détaillé du déroulement des achats tests de la journée – doivent aussi être préparés avant le déroulement des tests (Annexe 12).

Les jeunes sont sensés remplir différentes tâches dans le cadre de leur rôle d'acheteur ou d'acheteuse test (Annexe 13), pour lesquelles ils ou elles doivent être préparé-e-s en détail. Ils ou elles essaient

¹ Nidegger, Scheuber, Eichenberger & Rihs-Middel, 2013; Nidegger, Scheuber & Rihs-Middel, 2012; Scheuber, Brändle, Tichelli & Rihs-Middel, 2010; Scheuber & Rihs-Middel, 2011; Scheuber et al., 2008; Straccia, Stucki, Scheuber, Scheuber & Rihs-Middel, 2009

d'acquérir des marchandises de tabac tel un client ordinaire et informent ensuite à la personne accompagnante comment s'est déroulé l'achat test. La personne accompagnante doit préparer les achats tests préalablement et prendre en charge les tâches qui se présentent suite à l'achat test (Annexe 14). Appartiennent à celles-ci l'explication au personnel du point de vente testé, la documentation des achats tests ainsi que l'archivage des documents.

Selon l'accord avec le mandant, certaines mesures seront appliquées suite aux achats tests. Les points de vente qui se sont comportés de manière exemplaire et qui n'ont pas vendu de produits du tabac reçoivent une lettre de félicitations (Annexe 15). Quant aux lieux de vente fautifs, ils reçoivent une lettre d'avertissement (Annexe 16). En général, il est recommandé à ces derniers de suivre une formation pour le personnel de vente (Annexe 17). Pour cela, ils reçoivent un questionnaire pour les points de vente fautifs (Annexe 18). Dans certains cas, il est possible qu'une plainte soit déposée (Annexe 19). De manière générale, les points de vente fautifs vont être à nouveau testés dans la même année. Après un deuxième test, un feedback écrit est également reçu (Annexe 20, Annexe 21). Les résultats des achats tests de tabac peuvent être annoncés en public par la presse (Annexe 22), sans mention des points de vente fautifs.

Après la conclusion d'un achat test, il est important de demander aux jeunes acheteurs tests comment ils ou elles ont perçu les achats tests et s'ils ou elles désireraient en réaliser davantage (Annexe 23). Il est également possible d'envoyer au mandant un feedback concernant le projet (Annexe 24). Celui-ci permet d'améliorer la procédure lors de futures séries d'achat test.

Dans la suite de ce document figurent l'ensemble des annexes mentionnées.

2 ANNEXES

Annexe 1 – Directives éthiques

Les personnes et les organisations impliquées dans les achats tests de tabac doivent se tenir à des directives éthiques ainsi que maintenir un contact respectueux avec les personnes concernées². Ci-dessous se trouve un résumé des points principaux.

1 Organisations effectuant des achats tests

Elles protègent les jeunes acheteurs test et prennent en considération les points suivants :

- Les jeunes acheteurs tests ne doivent pas entreprendre d'achats tests dans leur commune (où dans leur quartier – s'ils ou elles habitent en ville)³.
- Les plages horaires d'engagement des jeunes acheteurs tests doivent correspondre aux dispositions de la protection du travail des jeunes travailleurs⁴. Des indications détaillées et actuelles se trouvent au secrétariat d'état à l'économie (SECO)⁵.
- Les jeunes se décident sur une base volontaire et en connaissance des détails de leur rôle, s'ils ou elles veulent collaborer en tant qu'acheteur test actif ou acheteuse test active⁶. Pour cette raison, une séance d'informations incluant tous les jeunes concernés est indispensable, avant qu'ils ou elles se décident quant à leur participation⁷.
- Les acheteurs tests peuvent refuser ou arrêter un achat test à tout moment. Cela peut être le cas, par exemple, s'ils ou elles remarquent qu'ils ou elles connaissent le personnel d'un point de vente⁸.
- Les jeunes doivent être escortés par une personne accompagnante adulte (formée pour cette tâche), avant, pendant et après l'achat test⁹.
- Les jeunes acheteurs tests qui seraient confrontés à des situations rares, telles qu'un comportement agressif du personnel de vente, doivent être pris en charge sur le plan émotionnel¹⁰.
- Les jeunes ne doivent pas être directement associés aux explications suite aux achats tests¹¹. Cette tâche incombe à la personne accompagnante¹².
- Les jeunes sont informés lors de la phase préparatoire qu'ils ou elles peuvent être amené-e-s à témoigner devant les autorités lors de procédures juridiques¹³.
- Dans la mesure du possible, l'accompagnant ou l'accompagnante adulte doit prendre en charge le témoignage¹⁴.

² Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA-NA), 2014

³ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁴ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁵ <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/05460/05462/index.html?lang=fr>

⁶ Kanton Aargau, 2009

⁷ Kanton Aargau, 2009

⁸ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁹ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

¹⁰ Kanton Aargau, 2009

¹¹ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

¹² Kanton Aargau, 2009

¹³ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

¹⁴ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

- Les indications personnelles des acheteurs tests doivent être enregistrées dans un protocole d'achat test de façon anonymisée¹⁵.

Les institutions sont aussi obligées de se comporter correctement sur le plan éthique envers le personnel des points de vente testés (vendeurs, vendeuses, direction de filiales). Il est particulièrement important de prêter attention aux points suivants :

- Toutes les personnes participant aux achats tests (jeunes acheteurs tests, accompagnants) ont l'obligation de préserver la confidentialité¹⁶. Cela signifie que les informations des achats tests (comme des noms ou les résultats de test de points de vente spécifiques) ne peuvent pas être divulguées à des personnes externes.
- Les institutions doivent estimer et veiller lors du recrutement des jeunes, à ce qu'ils ou elles ne paraissent pas plus âgé-e-s qu'ils ou elles ne le sont réellement¹⁷. Lors du déroulement des achats tests, il devrait être contrôlé que les jeunes n'aient pas changé leur look pour les achats tests¹⁸.
- Directement après la fin de l'achat test, l'accompagnant ou l'accompagnante doit informer le personnel de vente à propos de l'exécution de l'achat test ainsi que des éventuelles transgressions de la loi¹⁹.
- Les résultats ou les rapports des achats tests ne peuvent être falsifiés ou représentés de manière inexacte²⁰. Les résultats doivent être transcrits de manière honnête et exacte, si bien que quelqu'un d'autre puisse répéter l'achat test sous des conditions comparables²¹.
- Lors de l'exécution des achats test, les responsables doivent être attentifs au fait que le temps utilisé est limité pour un point de vente testé et que le courant normal des activités de l'entreprise ne doit pas être dérangé inutilement²².

En ce qui concerne le mandant, les points suivants sont à prendre en considération concernant le maniement des données et la communication :

- Les données des achats tests appartiennent en premier lieu au mandant²³. Cela signifie que l'application et/ou la transmission des données des achats tests doit se passer dans la consultation avec le mandant²⁴. Il faut aussi clarifier avec le mandant si les résultats des achats tests peuvent être publiés (anonymisés)²⁵.
- Le mandataire doit se tenir aux conditions contractuelles et effectuer les achats tests d'après les critères fixés avec le mandant²⁶.
- Afin de garantir la confidentialité concernant les données des achats tests, les mandataires doivent exiger la signature d'une attestation de confidentialité de tous les participants, comme

¹⁵ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

¹⁶ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

¹⁷ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

¹⁸ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

¹⁹ Kanton Aargau, 2009

²⁰ Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA-NA), 2014

²¹ Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA-NA), 2014

²² Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA-NA), 2014

²³ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

²⁴ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

²⁵ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

²⁶ Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA-NA), 2014

par exemple celle des jeunes acheteurs tests²⁷.

- Le matériel en lien avec les achats tests, comme par exemple la feuille de protocole, est à garder de manière sécurisée et ne peut pas être détruit sans l'approbation du mandant²⁸.
- En cas de problème lors du déroulement d'un achat test, le mandataire devrait informer le mandant dans l'immédiat²⁹.

Certains points sont également importants concernant les parents des jeunes acheteurs tests :

- L'organisation en charge doit informer les parents des jeunes par écrit et oralement (par téléphone ou face à face) concernant les conditions cadres, le contenu et le déroulement des achats tests³⁰.

2 Jeunes acheteurs tests

- Tout comme les accompagnants, les acheteurs tests sont obligés de respecter la confidentialité³¹. Cela signifie qu'ils ou elles ne peuvent transmettre aucune information sur les points de vente testés et les résultats des tests à des personnes externes.
- Afin de ne pas tromper le personnel de vente, les jeunes ne doivent pas spécialement modifier leur look ou changer leur apparence³². Ils ou elles ne doivent pas sembler plus âgé-e-s qu'ils ou elles ne le sont réellement.
- Si le personnel de vente demande l'âge ou la carte d'identité, l'acheteur ou l'acheteuse test doit répondre véridiquement à la question ou présenter sa carte d'identité³³.

3 Parents des jeunes acheteurs tests

- Les parents des jeunes acheteurs tests signent un consentement écrit afin de permettre à leur enfant d'effectuer des achats tests³⁴.

4 Le mandant

- Le mandant doit donner au mandataire, après la fin du projet d'achat test, un feedback sur l'accomplissement du mandat et de la coopération. Cela peut se faire sous forme écrite³⁵. Le feedback permet au mandataire d'aménager des améliorations dans les projets futurs.

²⁷ Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA-NA), 2014

²⁸ Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA-NA), 2014

²⁹ Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA-NA), 2014

³⁰ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

³¹ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

³² Blaues Kreuz Schweiz, 2012

³³ Pasche, Salla & Delmonico, 2012; Addiction Valais, 2013; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Perspektive Solothurn, 2013d

³⁴ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

³⁵ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

Distribution des coûts

Les coûts des achats tests seront pris en charge par le mandant et correspondront à un montant de _____ CHF.

Obligation

Le mandataire et le mandant s'engagent par leurs signatures à mettre en œuvre les achats tests suivant le concept des achats tests de l'institution XXX ainsi qu'à respecter les conditions cadres prédéfinies.

Signatures

Lieu, Date

Signature du mandataire 1

Lieu, Date

Signature du mandataire 2

Lieu, Date

Signature du mandant

Annexe 3 – Points importants à prendre en considération lors d'un mandat concernant les conditions contractuelles des achats tests ³⁶

Mandant :
Mandataire :
Date, Lieu :
Achat test :	Du//20..... Au//20.....
Communes à tester :
Nombre d'achats tests prévus :
Annonce des achats tests :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, moyens de communication:</i> <input type="checkbox"/> Radio, télévision <input type="checkbox"/> Presse (journaux, magazines spécialisés) <input type="checkbox"/> Affiches, flyers <input type="checkbox"/> Lettre au point de vente
Points de vente à tester :	<input type="checkbox"/> Bars, pubs, discothèques <input type="checkbox"/> Chaîne de magasins (Coop, Denner, Lidl, etc.) <input type="checkbox"/> Manifestations sportives, événements <input type="checkbox"/> Cafés, restaurants <input type="checkbox"/> Kiosques <input type="checkbox"/> Stations services
Produit(s) :	<input type="checkbox"/> Cigarettes <input type="checkbox"/> Cigarettes électroniques <input type="checkbox"/> Cigarillos <input type="checkbox"/> Cigares <input type="checkbox"/> Autres (spécifier):
Marque(s), quantité, prix :

³⁶ Modifié d'après la représentation de la Croix Bleue, 2012

Acheteurs/acheteuses tests :	Nombre estimé : Âge recherché : Rémunération :
Personne accompagnante adulte :	Nombre estimé : Rémunération :
Mode de recrutement :
Accompagnement par la police ?
Mesures suite à l'achat test :
Documents nécessaires :	<input type="checkbox"/> Mandat pour l'exécution des achats tests <input type="checkbox"/> Formulaire d'inscription pour les jeunes <input type="checkbox"/> Attestation du consentement des parents <input type="checkbox"/> Lettre (d'information) pour les parents <input type="checkbox"/> Engagement à la confidentialité (jeunes et accompagnants adultes)

Annexe 4 – Modèles de répartition des tâches entre les institutions participantes

Plusieurs tâches peuvent être partagées entre les parties concernées.

1 Mandant

Avant toute distribution des tâches, il y a le mandant (canton, commune, entreprise), qui effectue les démarches suivantes : vérifier l'existence de bases légales qui soutiennent le mandat, établir un premier concept, s'assurer du soutien politique, assumer le financement du projet, attribuer le mandat et en surveiller l'exécution et, au cas échéant, gérer les relations publiques (annonce des achats tests et communication des résultats). De plus, le mandant définit quelles sont les mesures à mettre en place suite aux achats tests³⁷. Ci-dessous, il est représenté à l'aide de trois modèles, comment le mandant peut organiser la répartition des tâches à effectuer entre les différents mandataires concernés.

³⁷ F. Hebeisen, V. Pittet, CIPRET Fribourg

2 Mandataire

Modèle de répartition des tâches 1 : une seule institution assume toutes les tâches

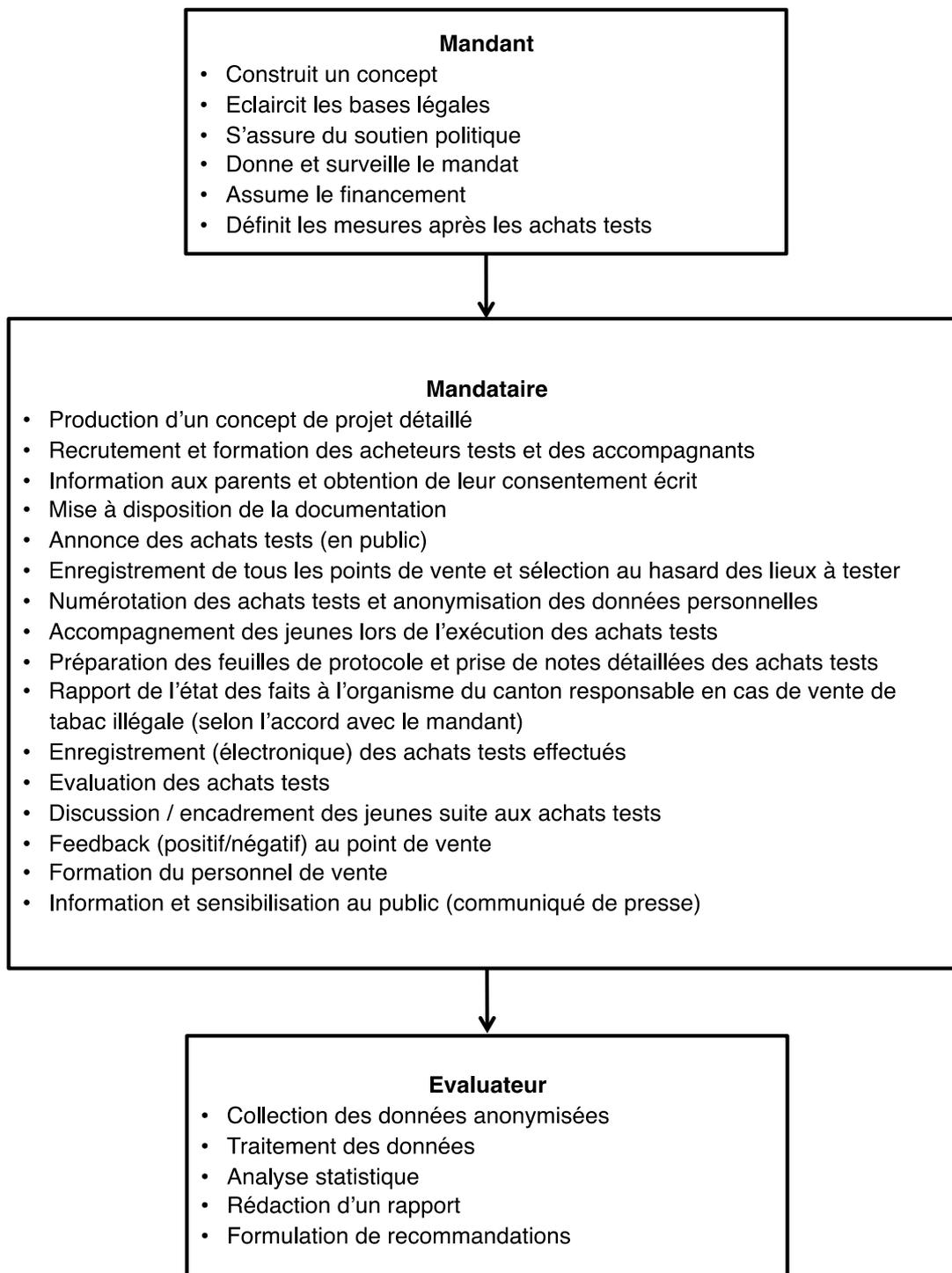


Figure 1 *Exemple de répartition des tâches lorsqu'une seule institution prend en charge l'ensemble des tâches.*

Modèle de répartition des tâches 2 : une institution prend en charge l'organisation et une autre institution s'occupe de l'exécution ainsi que de la mise en œuvre des mesures (suite aux achats tests) qui étaient fixées par le mandant.

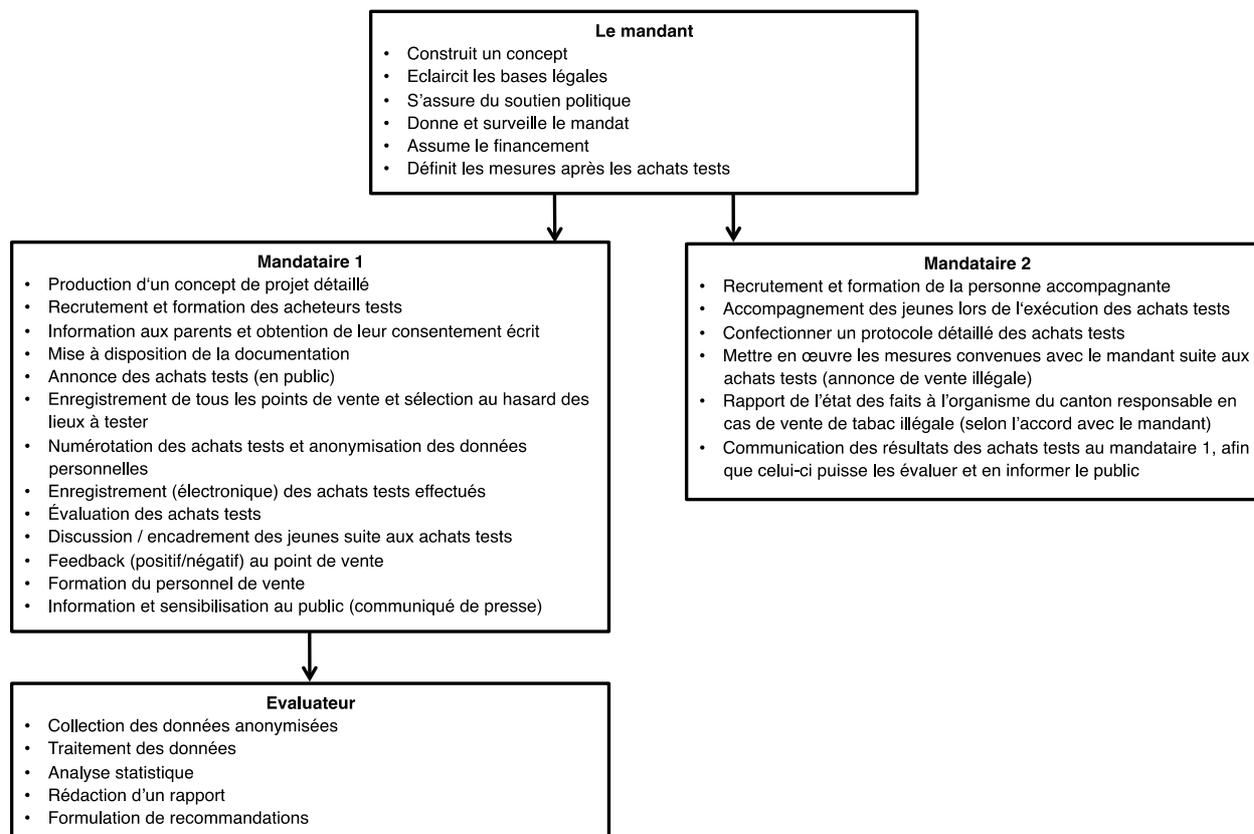


Figure 2 *Le mandant confie l'exécution des achats tests à deux institutions.*

Le mandant charge deux institutions des achats tests, dont chacune possède ses propres tâches. L'institution chargée du traitement et de l'analyse des données peut déléguer cette tâche à un expert extérieur.

Modèle de répartition des tâches 3 : une institution assume l'organisation, une autre entreprend la mise en œuvre et la police s'occupe des plaintes.

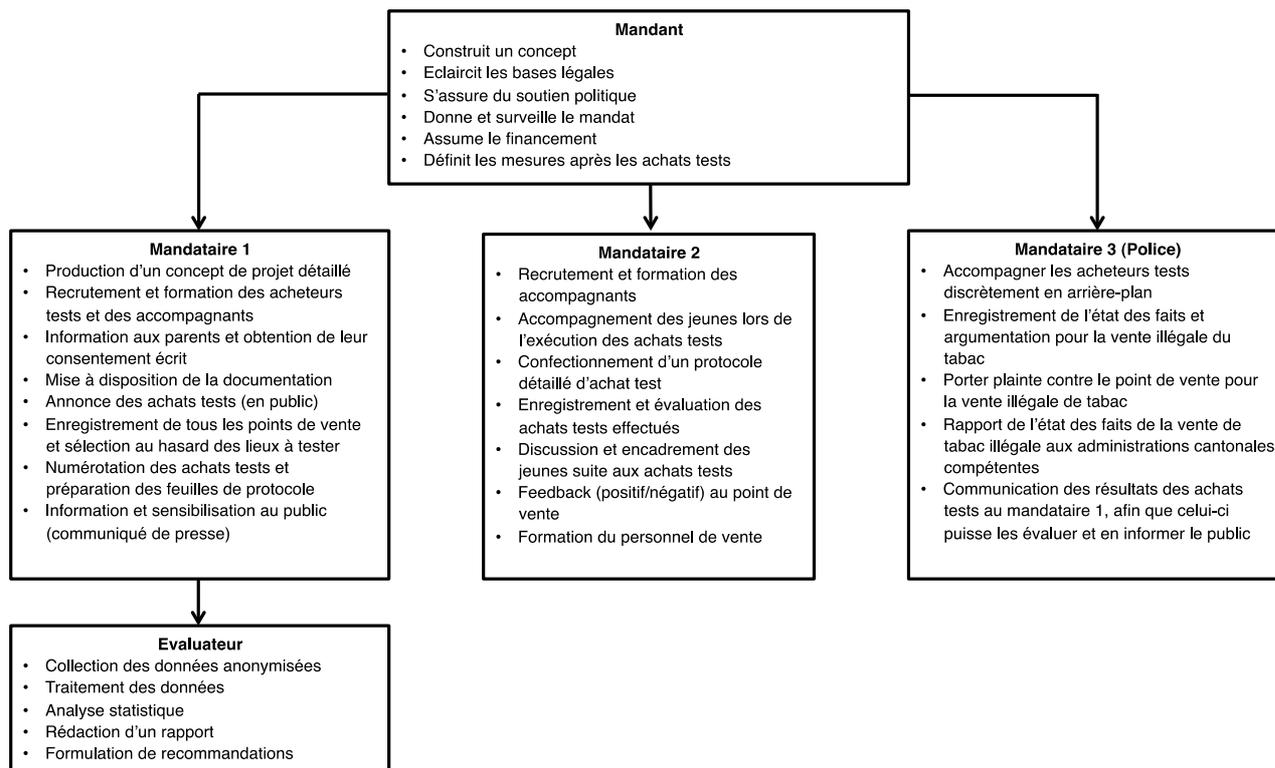


Figure 3 Mandat impliquant deux institutions et la police.

Annexe 5 – Lettre d’information pour les acheteurs tests (par exemple lettre de recrutement dans les écoles) et inscription

Aux élèves

De l’école _____, Commune _____,

JJ. Mois. AAAA.

Aimerais-tu gagner un bon de cinéma d’une valeur de _____ CHF et, par la même occasion, apporter ta contribution pour la protection de la jeunesse ?

Chère élève, cher élève,

L’institution _____ et l’institution _____ organisent en _____ (mois / date / tranche horaire) des achats tests de tabac dans le canton _____ / dans la commune _____. Pour pouvoir réaliser ce projet, nous avons besoin de toi. Nous recherchons _____ (nombre) adolescents entre _____ et _____ ans qui seront chargés de contrôler s’ils ou elles peuvent acheter des produits de tabac dans différents points de vente (restaurants, cafés, commerces de détail, etc.). De cette manière, nous pourrions tester ensemble le respect des dispositions de la protection de la jeunesse qui interdisent la vente de produits du tabac aux personnes en dessous de _____ ans. Les acheteurs tests seront accompagnés par _____ (nature de la personne accompagnante, par exemple, collaborateur d’une institution).

Pour l’intervention du _____ (mois / date / tranche horaire), chaque acheteur et acheteuse test recevra un bon de cinéma d’une valeur de _____ CHF.

Dans le cas où tu serais intéressé-e par notre projet d’achats tests, tu peux t’inscrire à l’aide du formulaire ci-dessous (ou par e-mail / téléphone). L’inscription ne t’oblige pas encore à une participation définitive. Après ton inscription, nous te contacterons et t’informerons des prochaines étapes. Ensuite, nous te préparerons une séance de formation détaillée concernant ton rôle d’acheteur ou d’acheteuse test. Pour une participation définitive aux achats tests, nous aurons besoin du consentement de tes parents³⁸. De plus, tu seras dans l’obligation de respecter la confidentialité envers des tiers³⁹.

Es-tu intéressé-e à participer? Alors envoie-nous le formulaire rempli (voir ci-dessous) par poste ou alors prends contact par téléphone (numéro : _____) ou par e-mail (adresse : _____) avec _____ (personne de contact). Si tu te poses d’autres questions au sujet des achats tests, _____ (personne de contact) est à ta disposition pour te renseigner (nom : _____ tél. : _____).

Nous nous réjouissons de t’accueillir bientôt parmi les membres de notre équipe d’achats tests.

Meilleures salutations,

Institution _____, Institution _____,

Représentée(s) par _____.

³⁸ F. Hebeisen, V. Pittet, CIPRET Fribourg

³⁹ F. Hebeisen, V. Pittet, CIPRET Fribourg

Formulaire d'inscription en tant qu'acheteur/acheteuse test⁴⁰

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... (JJ.MM.AAAA) Genre :

Téléphone : Natel :

Adresse : NPA / Lieu :

E-Mail :

Lieu, Date : Signature :

Envoie ce formulaire par poste à _____ (adresse de l'institution) ou envoie-nous un e-mail _____ ou appelle-nous (nom : _____, tél. : _____).

⁴⁰ Suchthilfe Ost GmbH; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Perspektive Solothurn

Annexe 6 – Lettre aux parents ou représentants légaux et consentement écrit

Informations aux parents : Achats tests de tabac dans les communes du canton de _____.

Chers parents, Chers représentants légaux,

La protection de la jeunesse ainsi que l'application des dispositions de la vente et des taxes pour les produits du tabac constituent une tâche de santé publique très importante pour la société.

Les lois du canton de _____ au sujet de la protection de la jeunesse interdisent la vente de produits tabagiques aux enfants de moins de ____ ans⁴¹. Pour cette raison, nous, _____, ainsi que _____ (le mandant), avons été mandatés afin de mettre en œuvre des achats tests de tabac dans le but de mieux connaître la situation.

L'objectif de ce projet n'est ni la poursuite ni la condamnation du plus grand nombre de délits possible. Les achats tests de tabac doivent surtout servir à mettre en œuvre des mesures de protection de la jeunesse dans les communes de façon cohérente. En effet, plus les points de vente intégreront certaines mesures de protection de la jeunesse dans leur culture d'entreprise telles que, par exemple, la demande systématique de l'âge et de la pièce d'identité des jeunes, plus les dispositions concernant la protection de la jeunesse seront respectées. Les commerces qui ne respectent pas la loi seront informés et une séance de formation leur sera proposée⁴². L'amende pour la vente de tabac aux mineurs dépend des cantons et de leurs législations.

Votre fille/fils a aimablement accepté de prendre part à nos achats tests de tabac en tant qu'acheteuse/acheteur test. L'institution _____ mettra en œuvre et supervisera ces achats tests de tabac. Elle informera et préparera votre enfant lors d'un atelier de formation porté sur l'implication des acheteurs tests et l'accompagnera sur le terrain pendant le déroulement des achats tests. L'engagement de votre enfant durera environ _____ (durée en jours ou heures) et sera récompensé par _____ (indiquer la récompense, par ex. billets de cinéma d'une valeur de ____ CHF)⁴³.

L'institution _____ veillera à ce que les produits tabagiques achetés ne soient pas consommés par les jeunes et que l'action se déroule sous la supervision d'une personne adulte qui accompagnera votre enfant sur le terrain. Il est également important de souligner que l'achat de produits du tabac par les jeunes n'est pas illégal⁴⁴ – seule la vente est illégale. En cas d'ouverture d'une procédure pénale contre les points de vente fautifs, il est possible que votre enfant soit appelé-e à fournir son témoignage⁴⁵.

Afin de garantir l'anonymat et la protection des jeunes acheteurs tests, toute donnée personnelle des jeunes sera rendue anonyme et ne sera connue que par l'équipe de recherche qui planifie les achats tests⁴⁶. De plus, les jeunes n'effectueront pas d'achats tests dans leur propre commune de résidence.

Afin que votre fille/fils puisse participer à notre projet, nous avons donc besoin de votre consentement. Si vous acceptez que votre enfant prenne part à l'une de nos séries d'achats tests, nous vous prions de

⁴¹ Addiction Valais, 2013/2014; Suchthilfe Ost GmbH

⁴² Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁴³ Addiction Valais, 2013/2014; Suchthilfe Ost GmbH, 2014e; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Perspektive Solothurn

⁴⁴ Suchthilfe Ost GmbH; Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁴⁵ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁴⁶ Suchthilfe Ost GmbH, 2013e

bien vouloir remplir le formulaire ci-joint et de nous le retourner avec l'enveloppe-réponse afin de nous confirmer votre consentement.

Pour une description plus détaillée du projet concernant les achats tests de tabac, rendez-vous sur le site Internet _____. Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou de plus amples renseignements.

Vous pouvez nous contacter au numéro ou à l'adresse suivante :

Nom de l'institution : _____

Adresse, NPA, Lieu : _____

Personne de contact : _____

Téléphone : _____

Adresse E-Mail : _____

En vous remerciant pour votre accord qui permettra à votre enfant de contribuer à notre projet, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Institution _____, Représentant/représentante _____.

Inscription et consentement écrit⁴⁷

Consentement parental écrit (père/mère ou représentant/représentante légal)

Indications concernant les acheteurs/acheteuses tests

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Genre : _____

Adresse : _____ NPA, Lieu : _____

Téléphone : _____ Natel : _____

E-Mail : _____

Je, _____ (prénom, nom), accepte que ma fille/mon fils _____ (prénom, nom, date de naissance) participe en tant qu'acheteur test et accompagné d'une personne adulte à des achats tests de tabac réalisés par _____ (nom de l'institution). J'ai lu la lettre « Information aux parents » ainsi que pris connaissance du document d'information « _____ » (titre du document) et suis d'accord avec le contenu. Je confirme également que mon enfant est assuré (en cas d'accidents + responsabilité civile) et que l'assurance fait partie de notre responsabilité⁴⁸. L'acheteur/l'acheteuse test doit avoir à sa disposition lors de chaque achat test une carte d'identité valable. Une rétribution lui sera donnée pour sa participation⁴⁹. Cette inscription reste valable – si aucune révocation n'a lieu de la part des parents, des acheteurs tests ou de _____ (nom de l'institution) – pour les acheteurs tests jusqu'à leur 18^{ème} anniversaire maximum⁵⁰.

Lieu, Date

Signature de la mère, du père ou du représentant légal de l'acheteur ou de l'acheteur test

Signature de l'acheteuse / de l'acheteur test

Prière de renvoyer ce formulaire au plus tard le _____ (date).

⁴⁷ Suchthilfe Ost GmbH; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Addiction Suisse; Perspektive Solothurn

⁴⁸ Suchthilfe Ost GmbH; Perspektive Solothurn

⁴⁹ Perspektive Solothurn

⁵⁰ Perspektive Solothurn

Annexe 7 – Accord de confidentialité

Accord de confidentialité

Entre les sous-signé-e-s :

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

NPA, Ville : _____

Date de naissance : _____

Et

_____ (nom de l'institution), située à _____ (rue, n°), à _____ (ville), représentée par _____ (nom de la personne responsable travaillant pour l'institution).

_____ (titre) _____ (nom, prénom) et l'institution _____ s'engagent à ne pas communiquer les aspects suivants à de tierces personnes :

- Leur rôle dans les achats tests de tabac ;
- Les dates et les lieux des achats tests de tabac ;
- Les noms de toute personne impliquée dans les achats tests (vendeurs, vendeuses, acheteurs tests, personnes accompagnantes, gérants, responsables de l'institution chargée des achats tests de tabac), des points de vente testés ou de l'institution chargée des achats tests de tabac ;
- Les résultats des achats tests de tabac, les points de vente fautifs ou exemplaires, les données obtenues ;
- Toute autre information pertinente.

Une violation de la confidentialité peut entraîner une exclusion à d'autres achats tests éventuels.

Lieu, date : _____

Représentant/représentante : _____

Nom, Prénom

Signature

Pour l'institution XX : _____

Nom, Prénom

Signature

Annexe 8 – Contrat cadre pour les accompagnants⁵¹

Lieu, JJ.MM.AAAA

Engagement en tant que personne adulte accompagnante pour des achats tests de tabac

Parties :

Institution

Nom : _____

Accompagnant/accompagnante

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

NPA, Lieu : _____

NPA, Lieu : _____

Rôle : Adulte accompagnant les acheteurs tests lors des achats tests de tabac dans le Canton de _____.

Engagement : A l'heure, sur appel.

Durée de travail : _____ jours/semaines (du JJ.MM.AAAA au JJ.MM.AAAA)

Formation : _____ heures, payée _____ CHF/heure.

Heures prévues : _____ heures de formation, à _____ CHF/heure.

_____ heures de préparation, à _____ CHF/heure.

_____ heures d'accompagnement, à _____ CHF/heure.

Indemnités : Vacances, jours fériés, 13^{ème} salaire : inclus dans le salaire horaire.

Droit au salaire : En cas d'accident, mais pas en cas de maladie.

Véhicule : Frais de déplacement en voiture, remboursés à _____ cts/km.

Aspects juridiques : En cas de procédure juridique contre un point de vente fautif, la personne accompagnante peut être sollicitée pour témoigner⁵².

Les questions non traitées sont soumises au code des obligations.

Date, Lieu : _____

Prénom, Nom du/de la responsable

Signature du/de la responsable

Prénom, nom de la personne accompagnante

Signature de la personne accompagnant

⁵¹ CIPRET Fribourg, 2011a

⁵² K. Zürcher, CIPRET-Vaud

Annexe 9 – Communiqué de presse annonçant les achats tests de tabac

Tabac et protection de la jeunesse – Mise en œuvre d’achats tests de tabac dans la commune / dans le canton de _____.

Dans les semaines à venir, des mesures seront prises dans la commune de _____ afin de contrôler l’application des dispositions de protection de la jeunesse concernant la vente de tabac aux mineurs. Mandatées par _____, les institutions _____ et _____ vont mettre en œuvre des achats tests de tabac. L’objectif des d’achats tests est de responsabiliser tous les points de vente qui fournissent du tabac. Cette mesure vise à limiter la problématique de la surconsommation de tabac chez les jeunes.

Cette surconsommation figure parmi les grands défis de notre société. Les dommages médico-sociaux liés au tabac consommé lors de l’adolescence sont d’une importance particulière. Un problème de cette ampleur ne devrait pas exister. En effet, les dispositions en vigueur interdisent la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de ____ ans (à adapter selon le canton).

Dans le canton de _____, ce sont les communes qui sont responsables du respect des dispositions de protection de la jeunesse. La commune _____ veut résoudre la problématique de la consommation abusive de tabac parmi les jeunes en mettant en place des achats tests de tabac.

Les autorités ont la volonté ferme d’améliorer la pratique de vente de manière durable à l’aide des achats tests de tabac organisés par les institutions _____ et _____. _____ points de ventes, sélectionnés de manière aléatoire seront testés lors de _____ séries d’achats tests. Les points de vente fautifs seront testés à nouveau. Les commerces qui réalisent des infractions répétées aux dispositions de protection de la jeunesse doivent s’attendre à ce qu’on porte plainte.

Les achats tests de tabac seront mis en œuvre après un préavis écrit, sans que les dates exactes ne soient communiquées. Les jeunes qui participent à ce projet seront protégés et toujours accompagnés par des personnes adultes qualifiées. Du matériel d’information et des conseils techniques seront mis à la disposition des points de vente. La commune prendra en charge les coûts de la mise en œuvre.

Renseignements pour les journalistes :

_____ Prénom, Nom
_____ Numéro de téléphone _____ Atteignable : jour, heure

ou

_____ Prénom, Nom
_____ Numéro de téléphone _____ Atteignable : jour, heure

Annexe 10 – Lettre d'annonce des achats tests de tabac⁵³

Société/magasin
Titre
Prénom, nom
Rue
NPA, Localité

JJ.MM.AAAA

Tabac et protection de la jeunesse – Annonce d'achats tests de tabac

Chère Madame, Cher Monsieur,

La protection de la jeunesse ainsi que l'application des dispositions sur la vente de produits de tabac est une tâche de santé publique de premier ordre pour notre commune. Pour cette raison, des achats tests de tabac seront mis en place ces prochaines semaines dans notre commune en collaboration avec _____ et _____.

L'objectif du projet n'est pas de poursuivre ni de condamner le plus grand nombre de délits possibles. Les achats tests de tabac doivent surtout servir à mettre en œuvre des mesures de protection de la jeunesse dans notre commune de manière cohérente. En effet, plus les points de vente intégreront certaines mesures de protection de la jeunesse dans leur culture d'entreprise telles que, par exemple, la demande systématique de l'âge et de la pièce d'identité des jeunes, plus les dispositions concernant la protection de la jeunesse seront respectées.

Par la présente, nous souhaitons vous informer publiquement du projet des achats tests de tabac. De cette manière, vous aurez la possibilité de vérifier les pratiques de vente de tabac au sein de votre entreprise.

Les achats tests comprennent une série d'achats de tabac effectués par des jeunes de moins de 16 ans et de moins de 18 ans. Les résultats des achats tests seront saisis de manière standardisée puis analysés par l'institution _____. Les achats tests de tabac seront toujours réalisés sous la supervision d'une personne adulte accompagnante.

Pour rappel : les dispositions de protection de la jeunesse interdisent la remise et la vente de tabac aux jeunes de moins de _____ ans.

Les personnes et respectivement les points de vente, qui ne respectent pas la réglementation en vigueur, seront informés et seront testés à nouveau lors d'une date ultérieure. En cas de récidive, une plainte va être déposée. Les points de vente qui respecteront les dispositions légales en matière de produits du tabac recevront un autocollant témoignant leur comportement exemplaire vis-à-vis de la clientèle.

Le respect des mesures de protection de la jeunesse fait partie des préoccupations du conseil communal. Nous souhaiterions donc votre contribution afin d'atteindre au mieux cet objectif et vous en remercions d'avance.

Pour de plus amples informations à ce sujet, vous pouvez consulter le site Internet _____

⁵³ Perspektive Solothurn, 2013e

_____. Vous pouvez également vous adresser à la personne responsable du projet dans votre commune :

Prénom, Nom : _____ *Fonction* : _____

Téléphone : _____

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Prénom et nom
Conseil communal

Annexe 11 – Feuille de protocole pour les achats tests de tabac⁵⁴

Ce document sera conservé par la personne chargée du dossier et sera traité de manière strictement confidentielle. Il pourrait être utilisé comme preuve devant les tribunaux.

Achat test

Numéro de l'achat test : _____ sur _____ achats tests totaux prévus.

Point de vente : Nom de l'établissement _____
 Adresse complète _____

Type point de vente : Restaurant, Café Take-away (aussi : Pizza, Kebab, etc.)
 (1 choix) Bar, Pub (aussi : café-bar) Chaîne de magasins (Coop, etc.)
 Station service (aussi shop) Manifestation sportive (au stade)
 Magasin de tabac Kiosque
 Événement, fête Boîte de nuit
 Petit magasin (minimarket, épicerie, boulangerie, boucherie, etc.)

Zone : Centre ville / agglomération Périphérie, commerciale/industrielle
 Résidentielle (aussi centre-ville) Centre commercial
 Quartier de gare Fréquentée par les jeunes
 Souvent utilisée pour des manifestations, événements, ...

Déjà testé ? Oui, l'année précédente (20____) Respect de la loi ? Oui. Non.
 Oui, la même année (20____) Respect de la loi ? Oui. Non.
 Non.

Date et lieu du test : _____

Heure de début du test : _____ (hh.mm) et heure de fin : _____ (hh.mm)

Adulte accompagnant : Nom, Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Rue : _____

Code Postal, Ville : _____

Résultats

Produit demandé : Cigarettes Tabac à rouler Cigarette électronique
 Cigares Cigarillos

Nom du produit : _____

Quantité : _____ Prix : _____

⁵⁴ Basé sur: Addiction Suisse, 2011a; Kanton Basel-Stadt; Perspektive Solothurn, 2013b; Addiction Valais, 2012; Kuendig & Astudillo, 2012b; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; F. Hebeisen, V. Pittet, CIPRET Fribourg; S. Christen, ZEPRA St. Gallen

Mesures entreprises suite aux achats tests

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Information par un professionnel | <input type="checkbox"/> Amende | <input type="checkbox"/> Retour positif sur place |
| <input type="checkbox"/> Séance d'information | <input type="checkbox"/> Aucune mesure | <input type="checkbox"/> Avertissement et amende |
| <input type="checkbox"/> Confrontation à la police | <input type="checkbox"/> PV à la police | <input type="checkbox"/> Mise en garde |
| <input type="checkbox"/> Interdiction de vente (1 mois) | <input type="checkbox"/> Petit cadeau | <input type="checkbox"/> Recours administratif |
| <input type="checkbox"/> Lettre/appeal de félicitations | <input type="checkbox"/> Autocollant | <input type="checkbox"/> Dénonciation/Avertissement |
| <input type="checkbox"/> Lettre/appeal d'avertissement | <input type="checkbox"/> Retour négatif sur place | |

Observations personnelles :

Attachés

- Quittance
- Autres : _____

Annexe 12 – Checklist concernant la préparation des achats tests

- Attestation de confidentialité** : disponible ...
 - Des acheteurs tests ?
 - De la personne accompagnante ?
- Copier et garder la carte d'identité ou le passeport** des acheteurs tests
- Plan détaillé de la journée** (déroulement) : Contient...
 - Liste des adresses des points de vente
 - Matériel cartographique et description des chemins à parcourir (y compris possibilités de parquer)
 - Planification du temps (evtl. prévoir pauses pour s'alimenter⁵⁵)
- Organiser le **véhicule** (Voiture privée ou de location)
- Préparer les **feuilles de protocole** et les remplir autant que possible
- Transporter avec soi le **consentement écrit** des parents de l'acheteur test tout au long de l'achat test⁵⁶
- Organiser de l'**argent liquide** pour les achats tests et le prendre avec le jour du test
- Préparer les documents** :
 - Flyer d'information (par exemple « Désolé, mais tu es trop jeune pour que je puisse te vendre de l'alcool » d'Addiction Suisse)
 - Tableaux d'âges (par exemple celui de Gastrosuisse)⁵⁷
 - Fiches informatives pour les lieux de vente testés
- Autres **matériels utiles** :
 - Emporter une checklist avec les tâches des acheteurs tests
 - Emporter une checklist avec les tâches de l'accompagnant/accompagnante
 - Matériel pour écrire
 - Fourres en plastique
 - Bloc-notes
 - Ruban adhésif, trombones
 - Etiquettes pour l'inscription des produits achetés
 - Sac/contenant pour les produits achetés
 - Emporter un téléphone mobile (si nécessaire, noter le numéro de téléphone des parents des acheteurs tests)

⁵⁵ Perspektive Solothurn

⁵⁶ Addiction Suisse, 2011b

⁵⁷ R. Henz, PERSPEKTIVE Solothurn

Annexe 13 – Tâches des acheteurs tests

Préparation et règles de comportement générales

- Ne pas changer son apparence de manière choquante⁵⁸, cela signifie : s'habiller conformément à son âge, ne pas utiliser un maquillage trop marqué⁵⁹ et ne pas mettre de lunettes de soleil ou de bonnets/casquette⁶⁰ ;
- Emporter une carte d'identité officielle (ID ou passeport) lors de l'achat test⁶¹ ;
- Suivre les instructions de l'accompagnant/accompagnante⁶² ;
- Se remémorer le déroulement de l'achat test une dernière fois ;
- Réfléchir à comment on doit réagir dans certaines situations, comme par exemple lors du questionnement de l'âge ou de la carte d'identité, en fonction des instructions ;
- Questionner la personne accompagnante en cas de doutes.

Pendant l'achat test

- Stopper l'achat test dans le cas où l'acheteuse/acheteur test connaît une personne qui est présente dans le point de vente⁶³ ;
- Acheter les produits du tabac comme un véritable client ou demander un jeton (ou de la monnaie) pour le distributeur⁶⁴ ;
- Acheter les produits du tabac uniquement pour soi, les apporter directement à la caisse et payer uniquement le(s) produit(s) concernés⁶⁵ ;
- Ne pas persuader le personnel de vente à la vente⁶⁶ ;
- Répondre directement et véridiquement lorsque l'âge est demandé⁶⁷ ;
- Présenter la carte d'identité en cas de demande⁶⁸ ;
- Être attentif aux questions, telles que le contrôle de l'âge, aux remarques, aux réactions ainsi qu'au nom du personnel de vente, afin de pouvoir les partager à l'accompagnant/accompagnante suite à l'achat test⁶⁹ ;
- Ne pas poser de questions (par exemple « Voulez-vous voir ma carte d'identité? »)⁷⁰.

⁵⁸ Kanton Aargau, 2009

⁵⁹ Kuendig & Astudillo (2012a); Addiction Suisse, 2011c

⁶⁰ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁶¹ Kuendig & Astudillo (2012a); Addiction Suisse, 2011c; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Perspektive Solothurn, 2013c

⁶² Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁶³ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁶⁴ Addiction Suisse, 2011c

⁶⁵ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁶⁶ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁶⁷ Kuendig & Astudillo (2012a); Pasche, Salla & Delmonico, 2012; Addiction Valais, 2013; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Perspektive Solothurn, 2013c; Kanton Aargau, 2009

⁶⁸ Kuendig & Astudillo (2012a); Pasche, Salla & Delmonico, 2012; Addiction Valais, 2013; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Perspektive Solothurn, 2013c; Kanton Aargau, 2009

⁶⁹ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁷⁰ R. Henz, PERSPEKTIVE Solothurn

Après l'achat test

- Exiger la quittance et la remettre à la personne accompagnante ;
- Directement après avoir quitté le point de vente, transmettre la marchandise (ou le jeton du distributeur) à l'accompagnant ou l'accompagnante, sans l'ouvrir⁷¹ ni la consommer⁷² ;
- Aider la personne accompagnante à remplir la feuille de protocole, c'est-à-dire, donner toutes les informations nécessaires ;
- Rendre la monnaie restante à l'accompagnant ou l'accompagnante⁷³ ;
- Garder la confidentialité concernant les résultats⁷⁴.

Exemple de questions et réponses pour les acheteurs tests⁷⁵**Question :**

Quel âge as-tu ?

As-tu une carte d'identité sur toi ?

Peux-tu déjà fumer ?

Pour qui sont les cigarettes ?

Est-ce que tes parents te laissent fumer ?

Comment tu t'appelles ?

Est-tu un acheteur ou une acheteuse test ?

Réponse :

Dire la vérité.

Dire « oui » et montrer la carte d'identité.

Réponse en fonction de l'âge et de la loi en vigueur dans le canton.

« Pour moi ».

Dire la vérité.

« Cela n'a pas d'importance ».

« Est-ce que ça fait une différence ? »

(dire « oui » si la question est répétée) ou alors

« Un acheteur test, qu'est-ce que c'est ? »⁷⁶

⁷¹ R. Henz, PERSPEKTIVE Solothurn

⁷² Addiction Valais, 2013; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Kanton Aargau, 2009

⁷³ Perspektive Solothurn, 2013c

⁷⁴ Perspektive Solothurn, 2013c; Perspektive Solothurn, 2013d

⁷⁵ Blaues Kreuz Schweiz, 2012

⁷⁶ R. Henz, PERSPEKTIVE Solothurn

Annexe 14 – Tâches de l'accompagnant/accompagnante

Préparation avant les achats tests

La veille / au bureau :

- Planifier les achats tests, préparer la documentation ainsi que le matériel nécessaire (cf. Annexe 12 : « Checklist concernant la préparation des achats tests »).

Sur place :

- Contrôler que l'acheteur ou l'acheteuse test dispose d'une carte d'identité officielle ;
- S'assurer que les jeunes ne paraissent pas plus âgés qu'ils ou elles ne le sont en raison de leurs vêtements ou maquillage ;
- Faire un court rappel aux jeunes avant l'achat test – « briefing » ;
- Donner la somme d'argent préétablie, nécessaire pour l'achat test ;
- Répondre à toutes les questions des acheteurs test et clarifier les derniers doutes ;
- Définir un lieu pour se retrouver suite à l'achat test ;
- Dans le cas où le groupe se déplace en voiture, veiller à ne pas se garer directement devant le point de vente.

Pendant l'achat test

- Attendre les jeunes acheteurs tests au lieu convenu.

Après l'achat test

- Demander aux jeunes les produits tabagiques, la quittance et l'argent restant directement après l'achat ;
- Remplir la feuille de protocole (résultats, remarques et feedback des acheteurs tests)⁷⁷ ;
- Contrôler la quittance et la coller sur la feuille de protocole ;
- Contrôler la présence d'affiches sur la protection de la jeunesse⁷⁸ (en entrant dans le point de vente) ;
- Informer directement et personnellement le point de vente qu'un achat test a été réalisé⁷⁹ (en l'absence de l'acheteur test⁸⁰) ;
- Donner du matériel au personnel de vente (affiches, cartes, flyers, tableaux d'âges tels que celui de Gastrosuisse)⁸¹ ;
- Donner des informations ainsi que des explications sur les possibilités de formations et de cours spécifiques ;
- Informer que les résultats anonymisés des achats tests peuvent paraître dans la presse ou les médias locaux ;
- Répondre aux questions éventuelles du personnel de vente ;
- Étiqueter / inscrire et conserver la totalité des produits ;

⁷⁷ Addiction Suisse, 2011b

⁷⁸ Addiction Suisse, 2011b

⁷⁹ Kanton Aargau, 2009; Blaues Kreuz Schweiz, 2012; Perspektive Solothurn

⁸⁰ Kanton Aargau, 2009

⁸¹ R. Henz, PERSPEKTIVE Solothurn

- Autres tâches : conclusion de l'achat test*
 - Archiver la feuille de protocole et autres matériels tels que les produits achetés ;
 - Enregistrement (électronique) des données ;
 - Envoi des lettres ;
 - Planification des prochains contrôles ;
 - Rémunération des acheteurs tests⁸².

⁸² Perspektive Solothurn, 2013d

Annexe 15 – Lettre de félicitations « pas de vente de produits du tabac »

Société/magasin
Titre
Prénom, nom
Rue
NPA, Localité

JJ.MM.AAAA

Tabac et protection de la jeunesse – Résultats d'achats tests de tabac : Félicitations !

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme annoncé il y a quelques semaines, des achats tests de tabac ont été réalisés dans les communes de _____, _____ et _____. Dans _____% de ces achats tests, les points de vente ont agi conformément à la loi et n'ont pas vendu de tabac aux mineurs. En revanche, malgré notre annonce au préalable, _____% des points de vente n'ont pas appliqué les mesures de protection de la jeunesse.

Fort heureusement, vous et votre personnel de vente avez adopté un comportement **exemplaire** lors des achats tests en respectant les mesures de protection de la jeunesse. Ce résultat nous réjouit! Nous tenons à vous féliciter et à vous remercier sincèrement d'avoir contribué à la protection de la jeunesse. De cette manière, vous faites preuve d'un soutien actif pour la réalisation de notre objectif, à savoir le maintien durable de la santé des jeunes.

Comme vous le savez sûrement déjà, le contrôle des pièces d'identité officielles s'avère être la mesure la plus efficace pour réduire la vente illégale de tabac aux mineurs. Vous pourriez faciliter votre activité de vente si vous faisiez de ce contrôle une procédure standardisée dans votre commerce.

Si, malgré votre résultat positif, vous souhaitez obtenir davantage d'informations et de conseils à ce sujet, vous pouvez prendre contact avec la personne compétente de notre commune :

Nom, Prénom

Fonction

Téléphone

Prochainement, nous allons organiser une formation pour le personnel de vente. Si vous désirez un soutien dans vos efforts de protection de la jeunesse, pour vous et vos employés, cette formation sera offerte⁸³.

Afin de garantir l'application de la protection de la jeunesse, d'autres achats tests seront réalisés à l'avenir à des intervalles irréguliers. Les points de vente fautifs doivent s'attendre à une plainte.

Une nouvelle série d'achats tests sera mise en œuvre au mois de _____ (semaine, date). Nous nous réjouissons d'avance de pouvoir vous compter à nouveau parmi les entreprises exemplaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Prénom et nom, conseil communal

Annexes :

- Résultats anonymisés des achats tests de tabac, macaron et félicitations
- Formulaire d'inscription pour la formation du personnel de vente au sujet de la protection de la jeunesse

⁸³ Kanton Basel-Stadt, 2014c; Suchthilfe Ost GmbH, 2013

Annexe 16 – Lettre d'avertissement « vente de produits du tabac »

Société/magasin
Titre
Prénom, nom
Rue
NPA, Localité

JJ.MM.AAAA

Tabac et protection de la jeunesse – Résultats d'achats tests de tabac : résultat négatif au test

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme annoncé il y a quelques semaines, des achats tests de tabac ont été réalisés dans les communes de _____, _____ et _____. Dans _____% de ces achats tests, les points de vente ont agi conformément à la loi et n'ont pas vendu de tabac aux mineurs. En revanche, malgré notre annonce au préalable, _____% des points de vente n'ont pas appliqué les mesures de protection de la jeunesse.

Nous sommes au regret de vous annoncer que **vosre entreprise** figure parmi les points de vente qui ont fait preuve de **non respect des dispositions de protection de la jeunesse**. En effet, le _____ (date) à _____ heures, une vente illégale de tabac à un mineur a eu lieu dans votre commerce. Nous vous rendons attentifs au fait que votre personnel de vente et que, par conséquent vous-même, avez par ce comportement violé les dispositions légales en vigueur. Les dispositions cantonales de protection de la jeunesse interdisent la vente de tabac aux jeunes de moins de ____ ans. Ces dispositions vous sont connues et ont été largement communiquées par les autorités compétentes et les professionnels du milieu de la prévention.

L'objectif de nos efforts n'est pas de constater des délits. En revanche, nous aspirons à une meilleure application des dispositions de la protection des mineurs. Nous renonçons à vous dénoncer dès votre premier comportement fautif mais vous demandons d'adopter les mesures nécessaires dans votre entreprise. Nous vous rappelons qu'une violation répétée des dispositions légales de protection de la jeunesse peut entraîner une plainte.

Le contrôle des pièces d'identité officielles s'avère être la mesure la plus efficace pour réduire la vente illégale de tabac aux mineurs. Vous pourriez faciliter votre activité de vente en faisant de ce contrôle une procédure standardisée de votre commerce. De cette manière, vous pourriez également assumer votre devoir de surveillance puisque votre fonction implique, non seulement d'instruire votre personnel de vente, mais également de vérifier que ces instructions soient appliquées.

Afin que la mise en œuvre des mesures de protection de la jeunesse soit respectée à l'avenir, nous vous recommandons de participer rapidement avec votre personnel de vente à l'une de nos formations (formulaire d'inscription en attaché). Un spécialiste de notre commune est à votre entière disposition si vous souhaitez obtenir de la documentation ainsi que des cours de formation à l'intention de vos collaborateurs :

Nom, Prénom

Fonction

Téléphone

Afin de garantir le respect des dispositions légales concernant la protection de la jeunesse, d'autres achats tests seront réalisés ultérieurement à des intervalles irréguliers. Les points de vente fautifs doivent s'attendre à être testés à nouveau et à une plainte éventuelle.

Une nouvelle série d'achats tests sera mise en œuvre au mois de _____ (semaine, date). Nous espérons observer une diminution de la vente illégale de tabac aux mineurs dans votre entreprise et nous réjouissons de vous compter comme partie prenante à notre cause. Si une nouvelle vente illégale lors de ce deuxième contrôle devait se produire, nous serons dans l'obligation de signaler la violation

aux autorités compétentes⁸⁴.

Entre-temps, veuillez vous inscrire à notre formation pour le personnel de vente, avant le _____ (délai d'inscription), par le formulaire ci-joint⁸⁵.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Prénom et nom, conseil communal

Annexes :

- Résultats anonymisés des achats tests de tabac⁸⁶
- Formulaire d'inscription pour une formation sur la protection de la jeunesse pour le personnel de vente
- Documentation de sensibilisation⁸⁷
- Questionnaire

⁸⁴ Suchthilfe Ost GmbH, 2013c; Perspektive Solothurn, 2013e

⁸⁵ Kanton Basel-Stadt, 2014a; Kanton Basel-Stadt, 2014b

⁸⁶ F. Hebeisen, V. Pittet, CIPRET Fribourg

⁸⁷ F. Hebeisen, V. Pittet, CIPRET Fribourg

Annexe 17 – Formulaire d’inscription pour la formation du personnel de vente⁸⁸

Madame, Monsieur,

La consommation de produits du tabac peut engendrer des conséquences néfastes pour la santé, particulièrement lorsque celle-ci débute déjà à l’enfance ou à l’adolescence. Malheureusement, de nombreux jeunes réussissent à acquérir des produits du tabac bien qu’ils n’aient pas encore atteint l’âge minimum légal. La protection de la jeunesse est un objectif important de la politique actuelle. Ainsi, le personnel des entreprises vendant des marchandises du tabac, ont un rôle essentiel : ils se retrouvent en contact direct avec les enfants et les jeunes et peuvent empêcher en grande partie l’achat des ces produits nuisibles pour la santé. Pour cette raison, il est important que le personnel de vente soit informé sur les comportements à adopter avec les enfants et les jeunes et quelles possibilités d’action sont à leur disposition. Il s’est avéré que les mesures de contrôle, notamment de l’âge et de la pièce d’identité, relèvent d’une haute efficacité.

La formation que nous vous proposons va vous donner des informations quant aux dispositions légales en vigueur dans le canton de _____. Il sera aussi indiqué quel comportement adopter lorsqu’un jeune essaie d’acheter du tabac, même s’il est destiné à un parent. Cette formation vise également à transformer le contrôle de l’âge en une pratique automatique et routinière dans votre entreprise.

La durée de la formation est d’environ ____ heure(s), est _____ (gratuite/payante) et se déroulera à l’adresse suivante :

Adresse : _____

NPA, Lieu : _____

Début : _____ heure(s) Salle : _____

Les places disponibles étant limitées, nous vous prions de vous annoncer rapidement.

En attendant de vous rencontrer lors de cette formation, nous vous prions, Madame, Monsieur, d’accepter nos meilleures salutations.

Prénom, nom.

⁸⁸ Kanton Basel-Stadt, 2014a; Perspektive Solothurn, 2013e

Inscription pour la formation « Protection de la jeunesse »

Nom du point de vente : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Gérant/gérante du point de vente : (nom, prénom) _____

Le/la gérante va-t-il/elle participer à la formation ? Oui Non

Nombre de participant-e-s : _____

Nom, prénom des participant-e-s :

Madame Monsieur _____

Disponibilités (plusieurs réponses possibles) :

Jour, Mois Année De hh.mm. à environ hh.mm.

Jour, Mois, Année De hh.mm. à environ hh.mm.

Jour, Mois, Année De hh.mm. à environ hh.mm.

Nous vous prions de nous envoyer (par e-mail ou courrier) votre inscription avant le **JJ.MM.AAAA**.

Nom de l'institution : _____

Personne de contact : _____

Adresse : _____

Code postal, lieu : _____

Adresse E-Mail : _____

Annexe 18 – Questionnaire pour les points de vente fautifs⁸⁹

Nom du point de vente : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Gérant-e : _____

Nombre d'employé-e-s : _____

Est-ce que vos employé-e-s disposent d'outils leur permettant de vérifier l'âge des jeunes (par exemple, des caisses qui requièrent une pièce d'identité officielle, des tableaux d'âges) ?

q Oui. Lesquelles ? _____

q Non.

Quelles mesures allez-vous entreprendre pour vous assurer que les produits tabagiques ne soient plus vendus aux mineurs (par exemple, formations pour le personnel de vente) ?

Comment pouvons-nous vous soutenir dans le respect des règles pour la protection de la jeunesse ?

Remarques personnelles :

Date, Lieu

Signature

⁸⁹ Kanton Basel-Stadt

Annexe 19 – Formulaire de dépôt d'une plainte

Société testée/ magasin testé	Nom	
	Adresse	
	NPA/Localité	
Vendeuse/ Vendeur	Nom	
	Description (si pas de nom)	
Date et heure de l'achat test	Date	
	Heure	
Plaignante/ Plaignant	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	NPA/Localité	
Acheteuse test / Acheteur test	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	NPA/Localité	
	Date de naissance	
Témoins éventuels	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	NPA/Localité	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	NPA/Localité	
Produit demandé	Description	
	Quantité	
Eléments de preuve fournis (tickets, produit acheté, photos)		

En cas de plainte, il suffit de décrire brièvement les faits. C'est le juge d'instruction et non la personne qui dépose plainte qui décide quelle norme pénale est applicable.

Lieu, Date : _____

Signature de la plaignante / du plaignant : _____

Annexe 20 – Lettre de félicitations suite à un deuxième achat test de tabac⁹⁰

Société/magasin
Titre
Prénom, nom
Adresse
NPA, Localité

JJ.MM.AAAA

Tabac et protection de la jeunesse – Résultat de la répétition d'achats tests de tabac

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans notre dernière lettre du JJ.MM.AAAA nous vous avons annoncé que le personnel de vente de votre commerce n'avait pas respecté les dispositions légales pour la protection de la jeunesse en matière de tabac. Nous vous avons également dit que nous allions vérifier le changement de pratique dans votre entreprise, soit l'adoption d'une pratique respectant les dispositions légales en vigueur.

Nous sommes heureux de vous communiquer que, lors d'un nouvel achat test, qui a eu lieu le JJ.MM.AAAA, le personnel de vente de votre commerce a adopté un comportement exemplaire et a refusé de vendre des produits du tabac à notre acheteur test. Nous vous félicitons pour ce résultat et pour les changements entrepris ! Nous vous offrons un certificat qui témoigne de votre contribution à la protection de la jeunesse.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions ou informations sur le sujet, ainsi que sur la formation gratuite concernant la protection de la jeunesse pour le personnel de vente.

Nom de la personne de contact : _____
Téléphone : _____ *E-Mail* : _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Prénom et nom, conseil communal

⁹⁰ Suchthilfe Ost GmbH, 2014c

Annexe 21 – Lettre d'avertissement suite à un deuxième achat test de tabac⁹¹

Société/magasin
Titre
Prénom, nom
Rue
NPA, Localité

JJ.MM.AAAA

Tabac et protection de la jeunesse – Résultat de la répétition d'achats tests de tabac

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans notre dernière lettre du JJ.MM.AAAA nous vous avons annoncé que le personnel de vente de votre commerce n'avait pas respecté les dispositions légales pour la protection de la jeunesse en matière de tabac. Nous vous avons également annoncé que nous allons vérifier le changement de pratique dans votre entreprise.

Nous vous communiquons que lors d'un nouvel achat test, qui a eu lieu le JJ.MM.AAAA, le personnel de vente de votre commerce a de nouveau vendu du tabac à des jeunes de ____ ans, ce qui constitue une violation de la loi. Nous sommes donc dans l'obligation de signaler la violation aux autorités compétentes. Le contrôle de l'âge par une pièce d'identité est un outil de prévention important et doit être appliqué de façon régulière. Nous vous conseillons vivement de vous inscrire à notre formation _____ (gratuite/au prix de : XX CHF) pour le personnel de vente à l'aide du formulaire à la page suivante.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions ou informations sur le sujet, ainsi que sur la formation en matière de protection de la jeunesse pour le personnel de vente.

Nom de la personne de contact : _____
Téléphone : _____ E-Mail : _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Prénom et nom, conseil communal

⁹¹ Suchthilfe Ost GmbH, 2014c

Annexe 22 – Communiqué de presse au sujet des résultats des achats tests de tabac

Achats tests de tabac dans le canton de _____ .

Jour de la semaine, JJ.MM.AAAA - Le _____ (date) _____ (nombre) achats tests de tabac ont eu lieu dans _____ (nombre) points de vente de tabac afin de vérifier si des produits tabagiques avaient été remis illégalement à des mineurs. Des produits du tabac ont été vendus à des jeunes en dessous de l'âge minimum légal dans _____ (nombre) entreprises.

_____ (institution X) a entrepris, en collaboration avec _____ (institution Y, des achats tests de tabac dans les communes de _____. Des jeunes femmes et jeunes hommes âgés de _____ ont, en tant qu'acheteurs, essayé d'obtenir des produits du tabac. _____ stations essence, _____ chaînes de magasins, _____ restaurants et _____ (autres entreprises), ont été testés. Le résultat est réjouissant / décevant puisque sur _____ points de vente, _____ ont vendu du tabac à des mineurs. Le personnel de vente des points de vente fautifs testés a été _____ (averti, a reçu une plainte ou une lettre, doit payer une amende, etc.).

Selon la loi du canton de _____, la vente de tous les produits du tabac est interdite aux mineurs en dessous de _____ ans.

Ces achats tests de tabac sont réalisés par _____ (institution X). Le but est de sensibiliser le personnel de vente, les jeunes, le public et les parents au respect des dispositions de protection de la jeunesse ainsi que de sensibiliser aux dangers du tabagisme.

_____ (**éditeur du communiqué de presse**)

Annexe 23 – Feedback de l’acheteur/acheteuse test⁹²

Ce bref questionnaire anonyme nous permet d’améliorer la mise en pratique des achats tests de tabac, ainsi que son organisation. **Merci pour ta contribution !**

Es-tu d’accord avec les affirmations suivantes ?	Pas du tout.	Pas trop.	Assez.	Complètement.
1. La collaboration avec l’adulte responsable a été satisfaisante.				
2. La collaboration avec l’autre acheteuse/acheteur test a été satisfaisante.				
3. Je disposais d’assez de connaissances sur l’organisation et le déroulement des achats tests, ainsi que sur la problématique des achats tests.				
4. Pendant toute la durée des achats tests je me suis senti-e en sécurité.				
5. Je me suis toujours senti-e libre de décider de continuer ou d’arrêter.				
6. Je suis satisfait-e de la rémunération, de la durée et des rendez-vous convenus.				
7. J’ai toujours eu la possibilité d’obtenir des réponses à mes questions.				
8. Je conseillerais cette expérience à ma sœur/mon frère ou à un ami.				

Je trouve que les éléments suivants seraient à améliorer :

Autres observations personnelles :

Je suis : q Un garçon q Une fille de ____ ans.

⁹² Adapté du document de la Croix Bleue, 2012

Annexe 24 – Feedback du mandant⁹³

Ce bref questionnaire nous permet d'améliorer la mise en pratique des achats tests de tabac, ainsi que son organisation. **Merci pour votre contribution !**

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?	Pas du tout.	Pas trop.	Assez.	Complètement.
1. La collaboration avec la personne responsable des achats tests a été satisfaisante.				
2. Les informations concernant le déroulement et l'organisation des achats tests étaient complètes.				
3. La pratique et le contenu des achats tests ont satisfait mes attentes.				
4. Une future mise en pratique des achats tests par votre institution est envisageable.				
5. L'enregistrement des données qui a été fait correspond à nos attentes.				

Les informations suivantes manquaient :

Autres observations ou améliorations souhaitées :

Nous sommes intéressés à soutenir d'autres actions pour la protection de la jeunesse, conduites par votre institution : Oui. Non. Pas pour le moment.

Date, Lieu : _____

Nom, Prénom : _____

Signature : _____

⁹³ Adapté du document de la Croix Bleue, 2012

Annexe 25 – Autre : Frais pour les accompagnants et les acheteurs tests⁹⁴

Personnes (âgées de 18 ou plus) accompagnant les acheteuses ou acheteurs tests					
<i>Nom, Prénom</i>	<i>Déplacements (XX cts/km)</i>	<i>Achats tests (XX CHF/h)</i>	<i>Formation (XX CHF/h)</i>	<i>Préparation avant l'achat test (XX CHF/h)</i>	Total
Total personnel d'accompagnement					
Acheteuses tests ou acheteurs tests					
<i>Nom, Prénom</i>	<i>Déplacements (XX cts/km)</i>	<i>Achats tests (XX CHF/h)</i>	<i>Formation (XX CHF/h)</i>	<i>Préparation avant l'achat test (XX CHF/h)</i>	Total
	-			-	
	-			-	
	-			-	
	-			-	
Total acheteurs tests	-			-	

Les autres frais éventuels qu'une personne accompagnante voudrait se faire rembourser (par exemple la location d'une voiture, l'assurance, ...) sont à juger au cas par cas.

⁹⁴ Adapté du document de CIPRET Fribourg, 2009

3 LITTÉRATURE

- Addiction Suisse. *Autorisation parentale*. Lausanne.
- Addiction Suisse. *Engagement de confidentialité*. Lausanne.
- Addiction Suisse (2011a). *Exemple - Feuille récapitulative achats tests de tabac 2011 (VD)*. Lausanne.
- Addiction Suisse (2011b). *Protocole pour le jeune acheteur*. Lausanne.
- Addiction Suisse (2011c). *Rôles accompagnateurs et jeunes acheteurs-tests*. Lausanne.
- Addiction Suisse. *Ton profil (données de l'acheteur test)*. Lausanne.
- Addiction Valais. *Procédure achats tests tabac*. Sion.
- Addiction Valais (2012). *Protocole de contrôle de l'achat-test*. Sion.
- Addiction Valais (2013). *Concept monitoring – Achats tests de tabac*. Sion.
- Addiction Valais (2013/2014). *Informations aux parents des jeunes acheteurs - testeurs. Monitoring achats tests tabac*. Sion.
- Blaues Kreuz Schweiz (2012). *Qualitätsstandard. Testkäufe des Blauen Kreuzes*. Bern.
- Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme Fribourg (CIPRET Fribourg) (2011a). *Contrat de travail*. Fribourg.
- Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme Fribourg (CIPRET Fribourg) (2011b). *Éléments cc prêt / location véhicule pour jeunes accompagnantes*. Fribourg.
- Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme Fribourg (CIPRET Fribourg) (2011c). *Informations diverses et recherches préliminaires des points de vente*. Fribourg.
- Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme Fribourg (CIPRET Fribourg) (2011d). *Programme séance formation/préparation des accompagnateur/trices*. Fribourg.
- Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme Fribourg (CIPRET Fribourg) (2009). *Récapitulatifs heures et frais*. Fribourg.
- Kanton Aargau. *Ablauf-Schema Testkäufe*. Aarau: Kantonsärztlicher Dienst, Departement Gesundheit und Soziales.
- Kanton Aargau (2009). *Erläuternde Richtlinien zum Vollzug von Testkäufen*. Aarau: Kantonsärztlicher Dienst, Departement Gesundheit und Soziales.
- Kanton Aargau (2007). *Testkäufe in den Gemeinden des Kantons Aargau*. Aarau: Kantonsärztlicher Dienst, Departement Gesundheit und Soziales.
- Kanton Basel-Stadt (2014a). *Anmeldung Verkaufsschulung*. Basel-Stadt: Gesundheitsdepartement Basel-Stadt.
- Kanton Basel-Stadt (2014b). *Brief fehlbare Verkaufsstelle*. Basel-Stadt: Gesundheitsdepartement Basel-Stadt.
- Kanton Basel-Stadt (2014c). *Brief Lobbrief*. Basel-Stadt: Gesundheitsdepartement Basel-Stadt.
- Kanton Basel-Stadt (2013). *Datenmaske Testkäufe*. Basel-Stadt: Gesundheitsdepartement Basel-Stadt.
- Kanton Basel-Stadt. *Fragebogen für Alkohol- und Tabakverkaufsstellen, welche den Jugendschutz missachtet haben*. Basel-Stadt: Gesundheitsdepartement Basel-Stadt.
- Kanton Basel-Stadt. *Protokollbogen Alkohol- und Tabaktestkäufe*. Basel-Stadt: Gesundheitsdepartement Basel-Stadt.
- Kanton Basel-Stadt. *Testkäufe BS Einverständnis der Eltern*. Basel-Stadt: Gesundheitsdepartement Basel-Stadt.
- Kuendig, H., & Astudillo, M. (2012a). *Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg. Etude „client mystère“ 2011. Rapport final*. Lausanne: Addiction Suisse.

- Kuendig, H., & Astudillo, M. (2012b). *Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans dans le canton de Vaud. Etude „client mystère“ 2011. Rapport final*. Lausanne: Addiction Suisse.
- Kuendig, H., Schweizer, A., & Gmel, G. (2008). *Interdiction de vente de produits du tabac aux mineurs dans le canton de Vaud - évaluation de l'application de la loi relative aux commerces de détail par la technique du client "mystère"*. Lausanne: Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).
- Kuendig, H., Thélin, R., & Astudillo, M. (2010a). *Evaluation de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg. Etude « client mystère » 2009*. Lausanne: Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).
- Kuendig, H., Thélin, R., & Astudillo, M. (2010b). *Evaluation de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans dans le canton de Vaud. Etude « client mystère » 2009*. Lausanne: Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).
- Mystery Shopping Providers Association North America (MSPA) (2014). *MSPA-NA Code of Ethics and Professional Standards*. Louisville: MSPA. Abgerufen am 25. August 2014 von: <http://www.mysteryshop.org/CMS/Resources/2012%20MSPA%20Ethics%20and%20Standards.pdf>
- Nidegger, S., Scheuber, M., Eichenberger, Y., & Rihs-Middel, M. (2013). *Auswertung der Alkoholtstkäufe in der Schweiz für das Jahr 2012*. Villars-sur-Glâne: FERARIHS.
- Nidegger, S., Scheuber, M., & Rihs-Middel, M. (2012). *Regard sur les achats tests d'alcool en Suisse en 2011*. Villars-sur-Glâne: FERARIHS.
- Pasche, M., Salla, B., & Delmonico, A. (2012). *Interdiction de vente de tabac aux mineurs dans le canton de Vaud: Etat de l'application et recommandations*. Lausanne: Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme Vaud (CIPRET-Vaud).
- Perspektive Solothurn. *Anmeldung „Kontrollkäufe Alkohol und Tabak“*. Solothurn.
- Perspektive Solothurn. *Brief Betriebe PERSPEKTIVE (bei KK)*. Solothurn.
- Perspektive Solothurn. *Brief Betriebe PERSPEKTIVE (Versand)*. Solothurn.
- Perspektive Solothurn. *Checkliste LeiterInnen Kontrollkäufe*. Solothurn.
- Perspektive Solothurn (2013a). *Elterninformation – Jugendschutz : Kontrollkäufe Alkohol und Tabak*. Solothurn.
- Perspektive Solothurn (2013b). *Erfassungsprotokoll Kontrollkäufe Alkohol und Tabak*. Solothurn.
- Perspektive Solothurn (2013c). *Informationsblatt Kontrollkäufe Alkohol und Tabak*. Solothurn.
- Perspektive Solothurn (2013d). *KK Erfahrungsbericht Kant. Austauschtreffen 5.12.13*. Solothurn.
- Perspektive Solothurn (2013e). *Merkblatt für kontrollierte Betriebe: Jugendschutz – Abgabe von alkoholischen Getränken und Tabakwaren*. Solothurn.
- Scheuber, N., Brändle, K., Tichelli, E., & Rihs-Middel, M. (2010). *Alkoholtstkäufe 2009 von Gemeinden, Kantonen, NGOs und der Wirtschaft in der Schweiz. Schlussbericht*. Villars-sur-Glâne: FERARIHS.
- Scheuber, N., & Rihs-Middel, M. (2011). *Übersicht zu Alkoholtstkäufen in der Schweiz 2010 Schlussbericht*. Villars-sur-Glâne: FERARIHS.
- Scheuber, N., Stucki, S., Lang, D., Guzman, D., Ayer, M., & Rihs-Middel, M. (2008). *Übersicht zu Alkoholtstkäufen in der Schweiz 2000 bis 2007. Abschlussbericht*. Bern: Bundesamt für Gesundheit (BAG).
- Scheuber, N., Stucki, S., & Rihs-Middel, M. (2009). *Alkohol-Testkäufe – Ein Praxis-Handbuch für Kantone und NGOs*. Villars-sur-Glâne: FERARIHS.

Staatssekretariat für Wirtschaft (SECO) (2014). *Arbeitnehmerschutz – Arbeitnehmende mit besonderen Bedürfnissen – Jugendliche*. Abgerufen am 25. August 2014 von:
<http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/05460/05462/index.html?lang=de>

Suchthilfe Ost GmbH. *Anmeldeformular Testkäufe*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2013a). *Beispiel Erfassungstabelle*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2014a). *Blanko Erfassungstabelle_neu*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2013b). *Brief Gastro_Detailhandel_nicht verkauft*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2013c). *Brief_Gastro_Detailhandel_verkauft*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2014b). *Brief_zweite_Kontrolle_Alkohol_verkauft*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2014c). *Brief_zweite_Kontrolle_nicht verkauft*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2014d). *Brief_zweite_Kontrolle_Tabak_verkauft*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2013d). *Checkliste LeiterInnen Kontrollkäufe*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2014e). *Elterninformation: Testkäufe Alkohol und Tabak*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH (2013e). *Evaluationsbericht Kontrollkäufe*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH. *Informationen zu den Testkäufen*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH. *Kleber - Diese Verkaufsstelle hält den Jugendschutz ein*. Olten.

Suchthilfe Ost GmbH. *Merkblatt für kontrollierte Betriebe: Jugendschutz – Abgabe von alkoholischen Getränken und Tabakwaren*. Olten.